Règlement

ARTICLE 1 - Organisateur

Le concours est organisé par Delhaize Luxembourg S.A., dont le siège social est situé à L-3434 Dudelange, Parc Logistique Eurohub Sud (« Organisateur »). Il est d'application chez les supermarchés participants suivants :

- **SM Alzingen**,
  582 Route de Thionville L-5888 Alzingen
- **SM Bertrange**,
  15-17 Route de Longwy L-8080 Bertrange
- **SM Pommerloch**,
  19 Route de Bastogne L-9638 Pommerloch
- **SM Schmiede**,
  61 Rue de Stavelot L-9999 Schmiede
- **SM Walferdange**,
  2 Rue des Romains L-7220 Walferdange
- **SM Belval**,
  14 Avenue du Rock'n Roll L-4360 Esch/Alzette
- **SM Schengen**
  6 Schengerwiss L-5439 Remerschen
- **SM Strassen**,
  1 route d'Arlon L-8041 Strassen
- **AD Echternach**,
  117 Route de Luxembourg L-6440 Echternach
- **AD Junglinster**,
  Centre commercial langwies L-6131 Junglister
- **PROXY Weiswampach**,
  64 Gruus Stroos L-9991 Weiswampach
- **PROXY Bonnevoie**,
  46 Rue du cimetiere L-1338 Luxembourg
- **PROXY Cents**,
  Allée du Camel L-1354 Luxembourg-Cents
- **PROXY Esch**,
  14 Rue de Belvaux L-4025 Esch-sur-Alzette
- **PROXY Ettelbruck**
  37 Grand-Rue, L-9050 Ettelbruck
- **PROXY Grevenmacher**,
  6 Place du marché L-6755 Grevenmacher
- **PROXY Larochette**,
  35 rue de Medernach L-7619 Larochette
- **PROXY Pommerloch (Q8)**,
  26 Route de Bastogne L-9638 Pommerloch
- **PROXY Cité Du Fer (Differdange)**,
  19 Rue du chemin de Fer, L-4556 Differdange
- **PROXY Kehlen**,
  12 Rue de Nospelt, L-8283 Kehlen

- **PROXY Dudelange**,

  59 Rue de Zoufftgen, L-3598 DUDELANGE
- **PROXY Diddeleng Post**

  4 Place am Duerf, L-3436 Dudelange
- **PROXY Esch**,

  52 Rue de l'Alzette, L-4010 Esch-sur-Alzette
- **PROXY Wiltz**,

  21b, Rue du 10 septembre, L-9560 Wiltz
- **PROXY Gare**,

  5-7, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg

ARTICLE 2 – Conditions de participation - règlement

Ce concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans, participant à titre personnel et individuel (« Participant »). Les collaborateurs Delhaize, les collaborateurs des affiliés et les membres du personnel des bureaux centraux ainsi que les membres de leur famille (personnes domiciliées à la même adresse) ne peuvent pas participer au concours.

La participation implique l'acceptation inconditionnelle et intégrale de ce règlement. L'acceptation de ce règlement implique également les mesures et décisions prises par l'Organisateur, et ce, afin de garantir le bon déroulement de ce concours. L'Organisateur se réserve le droit – sans en être tenu responsable- de reporter, raccourcir ou annuler ce concours dans son intégralité ou partiellement si les conditions l'exigent. Une éventuelle annulation d'une stipulation de ce règlement, n'annule en aucun cas les autres stipulations de ce règlement. Le cas échéant, Organisateur peut adapter le présent règlement de concours. Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs noms et photos pour la publicité, sur tout type de support (site Delhaize, journaux, magasins, TV locale etc…) et ceci sans aucune compensation financière. Le site delhaize.lu présentera le concours, son règlement, les sponsors et les différents lots.

ARTICLE 3 - Liste des lots du concours

- **1er prix :** 1 x une voiture Ssang Yong – modèle Tivoli, d'une valeur max. de 14.495€ (prix catalogue TVAC). Dans le cas d'un gagnant résident à l'étranger, la TVA sera à charge du gagnant. Le gagnant recevra donc un bon d'achat de la valeur max. de 14.495€, ce qui est la valeur catalogue TVAC de la SsangYong Tivoli.(sans remboursement d'une éventuelle différence)
- **2ème prix :** 1 bon d'achat pour votre habitation d'une valeur de 7.000€.
- **3ème prix :** 1 x un an de courses gratuites - valeur max. totale de 6.250€ (calcule sur base d'un caddy hebdomadaire de 120€ pendant 52 semaines). En aucun cas de la monnaie sera rendu sur un bon d'achat.

ARTICLE 4 – Déroulement du concours

Ce concours se déroule du 26/04/2018 au 16/05/2018 inclus pendant les horaires d'ouverture des supermarchés participants (Consultez les horaires des magasins sur le site www.delhaize.lu). Pour participer ou concours, le Participant doit gratter la carte originale qui lui est donné après passage en caisse des magasins participants. Une seule carte par passage en caisse sera donnée.
Pour que sa participation soit valable, le participant doit avoir rempli correctement les données indiqué, ainsi que cocher la prime qu'il souhaiterait gagner et :

- **pour gagner un des trois premiers prix :**

  Etre en possession d'une carte d'inscription et déposer ce formulaire de participation dûment complétée au plus tard le mercredi 16/05/2018 à l'heure de fermeture d'un des magasins participants dans l'urne prévue à cet effet. Les formulaires seront contrôlés par des membres du personnel Delhaize. Formulaires incomplets et/ou illisibles ne seront pas retenus pour le tirage au sort. Delhaize effectuera 2 sessions de tirage au sort la semaine du 21/05/2018 : 1ère session : 1 tirage pour une Sang Yong Tivoli. Prix catalogue TVAC (17%) - valeur maximale 14.495€ ; 1 tirage pour 1 bon d'achat pour votre habitation d'une valeur de 7.000€; 1 tirage pour les Courses gratuites durant 1 an – valeur maximale 6.250€. 2ème session : 1 personne par prix sera tirée au sort et formera une réserve dans l'hypothèse où le premier gagnant, le second gagnants et le troisième gagnant ne pourrait se voir attribuer le prix.

ARTICLE 5 – Remise du prix

Les gagnants seront avertis personnellement par mail dans les 5 jours suivant la fin du tirage au sort. Le mail sera envoyée à l'adresse du gagnant telle que mentionnée dans son bulletin de participation. Delhaize se réserve le droit de désigner un nouveau gagnant si le gagnant ne peut être contacté dans un délai raisonnable.

Les gagnants devront prendre livraison de leur prix le jeudi 31/05/2018 au Delhaize de Schengen, 6 Schengerwiss L-5439 Remerschen.
Organisateur se réserve le droit d'attribuer les prix à une personne tirée en réserve (nouveau gagnant) si un gagnant n'a pas retiré son prix dans le délai prévu, ou de modifier la date de remise de prix. Le nouveau gagnant sera la première personne tirée en réserve ou, à défaut, la deuxième personne tirée en réserve, et ainsi de suite. Delhaize se réserve le droit de remplacer le prix convenu par un autre d'une valeur équivalente. Le prix remporté ne peut pas être échangé contre d'autres produits, services ou espèces. Lors de la remise du prix, le gagnant devra pouvoir prouver son identité et être muni de mail l'avertissant qu'il a gagné.

ARTICLE 6 – Responsabilité d'Organisateur

Toute erreur d'impression, faute d'orthographe, de mise en page ou autre, ainsi que tout problème technique (notamment en cas de communication par e-mail) ne peuvent pas être invoqués comme base pour quelque obligation que ce soit de la part de Organisateur. Organisateur se réserve le droit, sans engager sa responsabilité, de reporter ou d'écourter le concours, de modifier le règlement du concours ou d'adapter la formule du concours. En aucun cas, Organisateur ne pourra être tenu pour responsable des accidents, frais, dommages directs ou indirects (préjudices à la fois physiques et financiers) qui pourraient survenir dans le cadre de la participation d'un Participant au présent concours.

ARTICLE 7 – Contrôle du concours et décision

Organisateur contrôle le bon déroulement du concours. Dans le cas où toutes les conditions du concours ne sont pas réunies ou en cas d'abus, de tromperie, de fraude ou de préjudice, Organisateur se réserve le droit d'exclure le Participant concerné du Concours. Le résultat du concours est contraignant et irrévocable. Il ne pourra y avoir aucune correspondance (par courrier, e-mail ou téléphone) sur le résultat et le déroulement du concours. La communication des gagnants est définitive.

ARTICLE 8 – Protection de la vie privée

Dans le cadre de ce concours, les données personnelles des participants sont collectées et traitées conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

La S.A. Delhaize Luxembourg, ayant son siège social situé à L-3434 Dudelange, Parc Logistique Eurohub Sud est le responsable du traitement des données personnelles. Les données personnelles des participants seront utilisées dans le but d'assurer la gestion du concours, d'identifier et contacter les gagnants. Une information plus détaillée concernant l'utilisation des données personnelles par Delhaize Luxembourg S.A. peut être trouvée dans notre Déclaration de Respect de la vie privée. Dans la mesure où le participant l'aura accepté, Delhaize Luxembourg S.A., pourra aussi transférer les données de contact des participants à :

- Autodis, partenaire dans ce concours, en vue de leur envoyer des informations commerciales concernant des biens ou services qu'Autodis estime pouvoir les intéresser.
- Kichechef, partenaire dans ce concours, en vue de leur envoyer des informations commerciales concernant des biens ou services que Kichechef estime pouvoir les intéresser.
- Delhaize Le Lion/De Leeuw BV et ses filiales, dont la S.A. Points Plus Punten, afin d'envoyer des communications commerciales générales ou individualisées (sur la base des informations communiquées par le participant) concernant les activités et offres de Delhaize Le Lion/De Leeuw BV, de la S.A. Point Plus Punten ou des partenaires de cette dernière (dont la liste peut être consultée sur www.carteplus.lu).

Les participants ont le droit d'accéder à leurs données et de rectifier ou supprimer les données incomplètes ou incorrectes. Ils peuvent également s'opposer au traitement de leurs données pour des raisons légitimes. Ils peuvent s'opposer à tout moment sans frais et sans justification à une utilisation de leurs

données personnelles à des fins de marketing direct. Les participants qui souhaitent exercer ces droits peuvent contacter Delhaize Luxembourg S.A. en envoyant un e-mail à serviceclients@delhaize.luou une lettre à l'adresse mentionnée plus haut, contenant une preuve de leur identité.

Article 9 : Loi applicable et contestations

Le présent règlement est établi conformément à la loi luxembourgeoise. Toute contestation pouvant découler de ce règlement, plus précisément en ce qui concerne la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du présent règlement, est du ressort exclusif des tribunaux luxembourgeois.

Règlement & liste des prix
Fait à Dudelange, le 19/04/2018